Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2019
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Arrêté fédéral concernant un crédit-cadre pour la protection de l'environnement mondial pour la période de 2019 à 2022

du 22 mars 2019

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution[1],
vu l'art. 53, al. 2, de la loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement[2],
vu le message du Conseil fédéral du 5 septembre 2018[3],

arrête:

Art. 1

[1] Un crédit-cadre de 147,83 millions de francs est accordé, pour une période minimale de quatre ans, afin de financer des activités relevant de la politique environnementale internationale.

[2] Les crédits de paiement annuels sont inscrits au budget et au plan financier.

Art. 2

[1] Les moyens financiers mentionnés à l'art. 1 peuvent être affectés:

a. à des contributions au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), dans la limite de 118,34 millions de francs;

b. à des contributions au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, dans la limite de 13,54 millions de francs;

c. à des contributions aux fonds spécialisés pour le climat FSCC et FPMA, dans la limite de 13,15 millions de francs;

d. à la mise en œuvre du crédit-cadre, dans la limite de 2,8 millions de francs.

[2] L'Office fédéral de l'environnement peut procéder, pendant la période de 2019 à 2022, à des transferts d'un montant maximal de quatre millions de francs entre le crédit d'engagement destiné au Fonds multilatéral aux fins d'application du Proto-

1 RS **101**
2 RS **814.01**
3 FF **2018** 5957

cole de Montréal, celui destiné au FSCC et au FPMA, ainsi que celui destiné au financement de la mise en œuvre du crédit-cadre.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 27 novembre 2018	Conseil national, 22 mars 2019
Le président: Jean-René Fournier La secrétaire: Martina Buol	La présidente: Marina Carobbio Guscetti Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz